



**FRANCE STRATÉGIE**

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

# CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

vendredi 28 août 2015

[www.strategie.gouv.fr](http://www.strategie.gouv.fr)

# Sommaire

## France Stratégie

Droit du travail: l'épineux dossier de Hollande	4
<i>Le Monde - 28/08/2015</i>	
Droit du travail: le gouvernement veut donner plus de liberté aux entreprises	7
<i>L'express.Fr - 27/08/2015</i>	
L'aile droite du PS veut ouvrir le débat sur le marché du travail	9
<i>La Croix - 28/08/2015</i>	
Face à l'offensive Valls-Gattaz, « la rentrée de la dernière chance »	12
<i>L'Humanité - 28/08/2015</i>	
Les inégalités de salaires, une clé du succès allemand	14
<i>Le Figaro - 28/08/2015</i>	
Pacte de responsabilité : Valls refuse de le réorienter comme le réclame le	15
<i>Altermonde- Sans- Frontiere.Com - 28/08/2015</i>	
Comme un avant goût du rapport Combrexelle	17
<i>Gestion Sociale - 27/08/2015</i>	
Selma Mahfouz	18
<i>Gestion Sociale - 27/08/2015</i>	
Dialogue social	19
<i>Gestion Sociale - 27/08/2015</i>	
Séparation: un des conjoints perd de l'argent	20
<i>Le Journal Des Professionnels De La Petite Enfance - 01/09/2015</i>	
La création du compte personnel d'activité est programmée	21
<i>Boursorama.Com - 27/08/2015</i>	
Macron tente de prouver aux patrons qu'ils ont été comblés	22
<i>Lesechos.Fr - 27/08/2015</i>	
SOCIAL LE NOMBRE DE CHÔMEURS A LÉGÈREMENT BAISSÉ	24
<i>Le Républicain Lorrain - 27/08/2015</i>	
Droit du travail: Gattaz met la pression à Valls et Hollande	26
<i>Lepoint.Fr - 27/08/2015</i>	
Pierre Gattaz veut réformer le Code travail	28
<i>Actuel RH - 27/08/2015</i>	
Le président du Medef Pierre GATTAZ appelle le gouvernement à réformer le Code du tra...	29
<i>Bulletin Quotidien - 27/08/2015</i>	

France Stratégie



## FRANCE

## Droit du travail : l'épineux dossier de Hollande

L'Elysée hésite encore sur le nom du successeur de François Rebsamen au ministère du travail et de l'emploi

Il a au moins la satisfaction de ne pas tirer sa révérence sur une nouvelle envolée du nombre de chômeurs. Pour son dernier communiqué de presse concernant les chiffres mensuels du chômage avant son départ du gouvernement, le ministre du travail, François Rebsamen, a pu se féliciter de chiffres à la baisse, même si celle-ci se révèle infinitésimale.

Si l'heure de l'« inversion » tant annoncée n'a pas encore sonné, la « stabilisation » se précise, donc, fournissant à l'exécutif autant de motifs d'espoir. « Cela correspond à la situation économique, veut-on croire à l'Elysée. Cela veut dire que les entreprises recommencent à créer de l'emploi et qu'elles peuvent embaucher, car elles ont pu reconstituer leurs marges grâce au pacte de responsabilité et que la consommation se porte plutôt bien. » L'équipe du président se montre néanmoins fort prudente après les déconvenues que lui ont déjà causé des pronostics hasardeux : « On est sur une ligne de crête. Ça peut basculer du bon côté, il faut persévérer, avancer résolument sans donner le sentiment de zigzaguer », commente un conseiller.

Un indéniable sentiment de flottement plane cependant autour de l'identité du futur responsable de ce dossier, enjeu numéro un pour le président Hollande, qui a de longue date conditionné sa candidature en 2017 à une baisse du chômage et même précisé, en juillet, que celle-ci devait être « suffisamment longue et répétée pour qu'elle apparaisse comme crédible ». Qui sera le remplaçant de M. Rebsamen, qui avait annoncé fin juillet son retour à Dijon, après le décès du socialiste Alain Millot,

son successeur en tant que maire de la ville ? Si le nom du nouveau ministre sera rendu public la semaine prochaine, le choix de M. Hollande n'est pas arrêté. « Il n'avait pas décidé du départ de Rebsamen, il a donc voulu prendre son temps et ne pas se précipiter dans l'urgence de l'été », plaide son entourage. Les critères de recrutement, en revanche, sont connus : « La loyauté absolue et la confiance ; la compétence, qu'elle soit technique sur le dossier ou ministérielle en général ; et enfin la fibre communicationnelle », résume un proche de M. Hollande.

Le premier paramètre exclut donc l'hypothèse du député Jean-Marc Germain, spécialiste du sujet mais frondeur et très proche de Martine Aubry. « Il est OK techniquement mais pas politiquement », résume un ministre. Autre expert en matière de travail, le secrétaire d'Etat aux transports, Alain Vidalies, jouit pour sa part de la confiance de MM. Hollande et Valls, dont il n'est pourtant pas un proche, et connaît sur le bout des doigts le groupe socialiste pour avoir été, pendant deux ans, ministre des relations avec le Parlement. Mais ses déclarations maladroites du début de semaine sur les contrôles policiers (« Je préfère qu'on discrimine pour être efficace plutôt que rester spectateurs ») ne risquent-elles pas de le disqualifier ? « Le président et le premier ministre ont trouvé la polémique excessive », assure un haut responsable socialiste.

#### Le nom de François Chérèque

Autres hypothèses évoquées : le ministre de l'agriculture Stéphane

Le Foll, fidèle parmi les fidèles, mais quelque peu secoué par la récente crise agricole ; la ministre de la décentralisation et de la fonction publique, Marylise Lebranchu ; Bruno Le Roux, patron des députés PS, qui manifeste des envies d'ailleurs. Le scénario d'un retour du ministre des finances, Michel Sapin, qui occupait le poste de 2012 à 2014, n'est pas non plus exclu. Le nom de François Chérèque circule aussi, même si M. Hollande a toujours manifesté des réticences quant aux ministres issus de la société civile.

Dernière hypothèse : un rattachement du dossier de l'emploi au portefeuille du ministre de l'économie Emmanuel Macron. L'hypothèse, qui a été étudiée à l'Elysée, modifierait l'architecture gouvernementale en scindant en deux l'actuel ministère, l'emploi étant rattaché à Bercy et le travail demeurant autonome. M. Hollande n'y est a priori pas favorable, d'autant que l'expérience, tentée par Nicolas Sarkozy – avec Christine Lagarde au ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et Xavier Bertrand à celui du travail – ne s'était pas révélée concluante. Et que Matignon ne verrait pas forcément d'un bon œil l'extension du domaine de M. Macron, laquelle pourrait d'ailleurs être perçue comme une provocation par une partie de la gauche.

Quoi qu'il en soit, le nouveau ministre élu aura d'emblée fort à faire, avec, début septembre, la remise à M. Valls du rapport de Jean-Denis Combexelle sur la place des accords d'entreprise par rapport à la loi et la publication d'un autre rapport sur le sujet confié par la



fondation Terra Nova à Gilbert Cette et Jacques Barthélémy (*Réformer le droit du travail*, à paraître le 3 septembre chez Odile Jacob). Les pistes évoquées dans ces deux rapports nourriront les discussions prévues dans le cadre de la conférence sociale, le 19 octobre.

En matière de droit du travail, malgré le volontarisme encore affiché mardi par M. Valls dans une tribune au quotidien *Les Echos*, « les marges de manœuvre du gouvernement sont étroites », admet un ministre. M. Hollande a exclu a priori de toucher au contrat de travail. « Le contrat unique est une vieille idée qui a son sens mais n'a pas de portée. La seule tentative de modifier le contrat de travail a été le CPE [par Dominique de Villepin, en 2006], et je déconseillerais d'utiliser cette formule », avait assuré le chef de l'Etat, le 27 juillet, lors du dîner annuel de l'Association de la presse présidentielle.

A l'Elysée, on maintient que seule est envisagée une évolution en matière de hiérarchie des normes, donc un glissement d'un système où les normes sont fixées par voie réglementaire ou législative à un système où elles sont

fixées au niveau des branches ou des entreprises. « Il peut y avoir modernisation du droit du travail via la négociation collective, mais cela ne veut pas dire modification du contrat de travail. On peut travailler sur la hiérarchie des normes, c'est l'objet du rapport Combrexelle, mais il n'y a pas de chantier sur le contrat de travail », explique un conseiller du président.

Si Manuel Valls, dans *Les Echos*, estime nécessaire de « repenser la façon d'élaborer une réglementation du travail devenue trop complexe », le président entend cependant demeurer prudent. Décryptage d'un ministre : « L'enjeu des prochaines semaines va être de savoir jusqu'où on peut faire aller les syndicats, d'un côté, et le groupe socialiste, de l'autre. Cela va nécessiter un pilotage politique ultra-fin. » ■

DAVID REVAULT D'ALLONNES  
ET THOMAS WIEDER

## L'hypothèse d'un rattachement de l'emploi au portefeuille d'Emmanuel Macron a été étudiée à l'Elysée

### Elysée: un nouveau conseiller à l'éducation

Un historien à l'Elysée. Christophe Prochasson, historien, recteur de l'académie de Caen, rejoint le cabinet de François Hollande au titre de conseiller à l'éducation, à l'enseignement supérieur et à la recherche. Il y remplace Vincent Berger, en partance pour le Commissariat à l'énergie atomique. M. Prochasson est un spécialiste de l'histoire de la gauche, des intellectuels, de l'idée républicaine et de la première guerre mondiale. Il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages, parmi lesquels *Les Intellectuels, le socialisme et la guerre* (Seuil, 1993), *Dictionnaire critique de la République* (avec Vincent Duclert, Flammarion, 2002), et *La Gauche est-elle morale?* (Flammarion, 2010).



Le ministre du travail, François Rebsamen, à l'Élysée, après le conseil des ministres du 19 août, lors duquel il a présenté sa démission.

HUGO MATHY/AFP





## Droit du travail: le gouvernement veut donner plus de liberté aux entreprises

Économie Actualité économique Par AFP, publié le 27/08/2015 à 15:50, mis à jour à 15:50



**Paris, 27 août 2015 - La loi Rebsamen à peine promulguée, Manuel Valls veut "aller plus loin" dans la réforme du marché du travail en donnant plus de poids aux accords d'entreprise par rapport à la loi: un chamboulement activement soutenu par le Medef qui met déjà en alerte les syndicats CGT et FO.**

Assouplir le droit du travail est le sujet de la rentrée et, après le chômage, le dossier le plus sensible du prochain ministre du Travail: le Medef veut que le "problème" soit réglé "d'ici à Noël", le Premier ministre a promis que ce sera l'un de ses prochains "grands chantiers".

"La loi ne peut plus tout définir aujourd'hui", a développé jeudi soir son ministre de l'Économie, Emmanuel Macron, en clôture de l'université d'été du Medef. "Si nous voulons faire respirer notre économie en gardant la justice, nous devons conduire cette réflexion" et trouver un "équilibre", a-t-il ajouté.

Ce sujet pourrait être au menu de la conférence sociale prévue les 19 et 20 octobre.

Manuel Valls veut "laisser plus de liberté aux entreprises et aux salariés pour prendre les décisions les mieux adaptées pour eux" et simplifier "une réglementation du travail devenue trop complexe".

Avant de passer aux actes, il attend en septembre "des propositions ambitieuses" de la commission pilotée par l'ancien directeur du Travail Jean-Denis Combexelle.

Sa mission: réfléchir aux moyens d'"élargir la place" de l'accord collectif (d'entreprise, de branche) dans le droit du travail.

Deux autres études sur le sujet paraîtront aussi en septembre: l'une du libéral Institut Montaigne sur "l'avenir de la négociation sociale" et l'autre du think tank de gauche Terra Nova, signée de l'économiste Gilbert Cette et de l'avocat Jacques Barthélémy.

La seconde étude préconise de permettre aux entreprises, par accords, de déroger "largement" au code du Travail, sans toucher à ses "grands principes fondamentaux" et dans le respect du droit européen et des conventions internationales, selon M. Cette. Concernant le contrat de travail, seul le salaire horaire et le niveau hiérarchique seraient sanctuarisés.

Le patron du Medef Pierre Gattaz milite, sur tous les sujets, pour des accords d'entreprise

"prioritaires" sur la loi.

Actuellement, les possibilités de déroger se limitent au temps de travail et aux accords de maintien de l'emploi, qui permettent des baisses de rémunération limitées dans le temps dans les entreprises en difficulté.

- 'Faux débat' et 'vrai sujet' -

Le débat sur la lourdeur de la réglementation du travail, un serpent de mer, avait été relancé en juin par le livre "Le travail et la loi", coécrit par l'ancien garde des Sceaux Robert Badinter et le professeur Antoine Lyon-Caen, qui retiennent 50 principes fondamentaux pour encadrer le contrat de travail.

Une voie qui mènerait à "une instabilité juridique absolue", estime Gilbert Cette. Selon lui, réduire le code à des principes trop généraux multiplierait les "contentieux".

Le sujet fait aussi débat chez les partenaires sociaux.

La CFDT ne rejette pas a priori une évolution. Mais pour son numéro un Laurent Berger, l'épaisseur du code du travail est un "faux débat". Pour lui, "le vrai sujet", c'est "le dialogue social", vecteur de "progrès social" et de "compétitivité" dans l'entreprise.

Force ouvrière et la CGT rejettent, elles, en bloc toute "déréglementation".

"Ce qu'on nous propose, c'est que chaque entreprise ait son code du travail", ce qui aboutirait à des "inégalités" entre salariés "en fonction de la présence syndicale" et "du rapport de force" dans l'entreprise, prédit le leader cégétiste Philippe Martinez.

L'idée de pouvoir déroger à la loi par des accords ne fait pas non plus l'unanimité au sein du patronat.

Pour François Asselin, le patron de la CGPME, "c'est le Code du travail qu'il faut avoir le courage de revoir sans quoi la réforme ne bénéficiera qu'aux grandes entreprises". "Renvoyer les règles applicables au seul accord collectif ne résoudra pas le problème pour l'immense majorité des entreprises françaises dans l'incapacité pratique de conclure des accords", en l'absence de représentants des salariés.

Sylvain Niel, du cabinet d'avocat d'affaires Fidal, va plus loin: "Il faut avoir des élus d'un meilleur niveau" et "les directions doivent aussi évoluer sur ce point, sinon, la loi future renverra à des accords d'entreprise impossibles à négocier".



# FRANCE

## L'aile droite du PS veut ouvrir le débat sur le marché du travail

► Le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, a livré sa conception du « *réformisme* » lors d'une rencontre organisée hier en Gironde par le Pôle des réformateurs du PS.

► La réforme fiscale et le fonctionnement du marché du travail divisent les socialistes, qui se réunissent à partir d'aujourd'hui à La Rochelle pour leur université d'été.

### LÉOGNAN (Gironde)

De notre envoyée spéciale

Cette année encore, les socialistes vont effectuer une arrivée en ordre dispersé à La Rochelle, où leur traditionnelle université d'été doit se dérouler à partir d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche. Dès hier, les « frondeurs » et membres de l'aile gauche du PS ont planté leur tente en face de l'île d'Oléron, à Marennes, en Charente-Maritime, tandis que les responsables de l'aile droite s'installaient au beau milieu des vignes de Graves, à Léognan, en Gironde.

Après des débuts timides depuis sa création, il y a un an, le Pôle des réformateurs du PS, souvent qualifié d'aile droite ou libérale, entend peser davantage dans les débats. Et voilà qu'il s'émancipe. En conviant le ministre de l'économie, Emmanuel Macron, à parler des réformes, il a frappé un grand coup à la veille de l'université d'été de La Rochelle. Si le jeune ministre est considéré comme « *courageux* » et « *compétent* » par une majorité de Français dans les sondages, il irrite

aussi une bonne partie des socialistes.

« *C'est très bien que Macron agace* », s'amuse le député de Paris Christophe Caresche. « *Macron, il m'intéresse!* confie un élu proche du président de la République. *Il est aimé par les jeunes des quartiers qui veulent créer des entreprises. On n'ose plus parler de liberté de peur d'être accusé de libéralisme.* » Alors que l'exécutif cherche des marges de manœuvre dans un climat de croissance nulle et de chômage record, François Hollande a besoin de cette personnalité aux idées iconoclastes, qui n'a pas sa carte au PS et refuse d'être « *dans le commentaire politique* ».

**« On n'ose plus parler de liberté de peur d'être accusé de libéralisme. »**

En terrain ami, devant le Pôle des réformateurs, le matin, comme face au Medef, l'après-midi, Emmanuel Macron a donc endossé le rôle de « *VRP* » des réformes. En revanche, à La Rochelle, où il ne se rendra pas, les militants socialistes ne l'entendront pas affirmer que « *le réformisme est le cœur du progressisme* ». « *Si nous ne réformons pas, nous cédon à la fatalité (...). Il faut donner à tous la capacité de prendre la mer de la mondia-*



lisation. C'est notre intérêt sur le plan économique et sur le plan politique », a-t-il expliqué à Léognan devant 250 personnes.

« La dépense publique n'est pas la réponse de la gauche. La réponse, c'est donner de l'égalité réelle », a détaillé Emmanuel Macron, citant « sa » loi sur la croissance et l'activité, ainsi que la nécessité de « simplifier le code du travail pour les plus petits ». « Ceux qui sont le plus bloqués par les rigidités du droit du travail, ce sont les plus jeunes », a ajouté le ministre. Selon lui, face « aux CDI ou aux fonctionnaires, il y a les outsiders » et « il est nécessaire de revisiter cela ». Mais « pas pour le plaisir de tout chambouler ».

Adapter les règles signifierait « donner de la liberté aux gens car, oui, la liberté est une valeur de gauche », a insisté Emmanuel Macron pour repousser les critiques socialistes sur son « ADN libéral ». Lundi déjà, le premier ministre Manuel Valls avait affiché sa volonté d'aborder la question du fonctionnement du marché du travail, attendant pour septembre des « propositions audacieuses »

avec le rapport du conseiller d'État Jean-Denis Combrexelle.

Les réformateurs du PS veulent « ouvrir » le débat sur les freins à l'emploi. Il ne s'agit pas, confirment-ils, de toucher au contrat de travail ni plus généralement au modèle social français. « Il faut impulser le débat, surtout dans un contexte où le dialogue social est stérile. Et il faut clore le débat sur la réforme fiscale qui est anxiogène », estime Christophe Caresche, alors

que l'ancien premier ministre Jean-Marc Ayrault demande une nouvelle fois d'achever ce chantier.

Alors que les « frondeurs » continuent de demander un changement de cap et s'inquiètent des projets du ministre de l'économie, l'aile droite du PS semble avoir posé hier les jalons de l'action de François Hollande et Manuel Valls pour la fin du quinquennat.

CORINNE LAURENT

## Le Front démocrate, centriste, écologiste et tout proche du PS

L'université du PS est l'occasion d'inviter d'autres formations de gauche. Parmi elles, le Front démocrate, écologiste et social (FD), fondé en 2014, a accepté la proposition de Jean-Christophe Cambadélis de « coorganiser » des ateliers. Il tient en ce moment des journées d'été conjointes avec Génération Écologie (GE) à La Rochelle. Y participent notamment les députés François-Michel Lambert (qui adhère tout à la fois à EELV, au FD et à GE) et François de Rugy, qui vient de démissionner d'EELV (lire page suivante).

Le président du FD, Jean-Luc Bennahmias

(ex-Verts puis MoDem), est régulièrement reçu par François Hollande à l'Élysée. « Il faut construire des majorités larges pour faire passer des réformes nécessaires, comme les lois Macron et la transition énergétique », explique quant à lui son secrétaire général Christophe Madrolle.

Le Front démocrate s'inscrit dans le projet de « maison commune » voulue par Manuel Valls. « L'objectif est d'aller vers un accord avec le PS sur une quinzaine de candidatures FD en position éligible aux élections régionales », précise Christophe Madrolle.



Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

NICOLAS TUCAT/AFP

**Emmanuel Macron, le ministre de l'économie, a défendu ses idées** devant le courant des « réformateurs », souvent présenté comme l'aile droite du Parti socialiste.



## L'événement

# Face à l'offensive Valls-Gattaz, « la rentrée de la dernière chance »

**PS** Jeudi, à 24 heures de l'université d'été du PS, les militants de la motion B organisaient leur propre journée, en Charente-Maritime, pour tirer un bilan toujours plus critique de l'action du gouvernement.

**Marennes (Charente-Maritime),  
envoyé spécial.**

L'université d'été du PS s'est ouverte vendredi et il a beau maîtriser l'art d'arrondir les angles, son premier secrétaire, Jean-Christophe Cambadélis, risque d'avoir du mal à passer sous silence l'offensive libérale de la semaine qui vient de s'écouler. D'abord dans son propre camp, avec la tribune de Manuel Valls dans *les Échos*, mardi, où le premier ministre confirme qu'il ne changera pas de cap économique et donnera bel et bien les 41 milliards d'euros promis au patronat. Malgré la décision très majoritaire de la direction du parti de réorienter 10 milliards vers les ménages et l'investissement. « Si les choix du gouvernement se limitent à un deal mal ficelé entre Valls et Gattaz, alors je prévois l'échec économique et la catastrophe politique », tranche le député fron- deur, Christian Paul, qui a réuni les troupes de la motion B, dès jeudi à Marennes. Selon lui, cette tribune est « une lettre adressée au Medef » et il attend « un autre discours du premier ministre, dimanche matin à La Rochelle ».

**« Il nous reste vingt mois  
pour des réformes justes »**

Pour l'ancien ministre de l'aile gauche, Benoît Hamon, « l'épisode qui s'ouvre dira beaucoup du rôle que veut jouer le Parti socialiste et de sa capacité à assumer, ou non, le rapport de forces » avec le gouvernement. Jean-Christophe Cambadélis devra aussi compter avec la sortie du député de Gironde, Gilles Savary, pour qui « le CDI n'est ni un totem, ni un tabou... ». Et surtout, malgré les gages donnés par le premier ministre au Medef, sur cette phrase assassine de son président, Pierre Gattaz, pour qui « le Code du travail (...) est le fléau numéro un des patrons français ».

Un propos qui a fait bondir Gérard Filoche pour qui « c'est Gattaz le fléau ». Plus que tout le militant de l'aile gauche du PS ne supporte plus la rengaine consistant à justifier les privations pour cause de manque d'argent. « Il y a chaque année 80 milliards d'évasion fiscale et 600 milliards d'avoirs français dans les paradis fiscaux », tonne-t-il. Et lorsqu'il voit le ministre de l'Économie lorgner sur le ministère de Travail, il s'exaspère : « Ça inverserait plus d'un siècle d'histoire ! On a justement créé ce ministère pour protéger le droit du travail des seules logiques financières... »

**« Ce n'est pas à la gauche  
d'affaiblir les protections sociales »**

Et pourtant, le rapport sur l'emploi que Jean-Denis Combexelle doit remettre mi-septembre au premier ministre devrait prolonger les logiques défendues par Emmanuel



Macron et installer définitivement une précarité au travail pudiquement nommée par Manuel Valls « flexisécurité à la française ». « Ce n'est pas à la gauche d'affaiblir les protections sociales, surtout quand des lobbies très efficaces veulent remettre en cause le droit du travail », insiste Christian Paul.

Lui fait encore mine d'y croire : « Il nous reste vingt mois pour des réformes justes et efficaces, c'est la rentrée de la dernière chance. » Benoît Hamon semble moins convaincu : la bataille de fin d'année sur le budget ? « On peut obtenir des choses, mais ça ne suffira pas », estime l'ancien ministre. Pas plus que les revendications internes de l'aile gauche qui semblent désormais impuissantes à faire bouger d'un iota la ligne gouvernementale. Sans parler des décisions du PS lui-même, dans la poubelle de Matignon avant même que l'encre n'ait séché.

**FRÉDÉRIC DURAND**

**« Il y a  
chaque année  
80 milliards  
d'évasion fiscale  
et 600 milliards  
d'avoirs français  
dans les paradis  
fiscaux. »**

**GÉRARD FILOCHE**  
MEMBRE DU BUREAU  
NATIONAL DU PS



# Les inégalités de salaires, une clé du succès allemand

*Le large éventail des rémunérations permet à la fois d'être compétitif et d'attirer les talents.*

**MARINE RABREAU**

🐦 @marine\_rabreau

**COMPÉTITIVITÉ** L'Allemagne pratique une politique salariale parmi les plus inégales d'Europe. C'est précisément une des clés de sa compétitivité. «*En Allemagne, beaucoup de salariés gagnent très peu. Ce qui permet aux entreprises de contenir leurs coûts. En même temps, les travailleurs très qualifiés sont très bien rémunérés, notamment dans l'industrie, qui se veut haut de gamme. Ce qui permet au pays d'attirer et de conserver les talents*», explique au Figaro [Jean Pisani-Ferry](#), commissaire général de France Stratégie (organisme dépendant de Matignon), à l'occasion de la publication d'une étude sur les salaires des deux côtés du Rhin.

## Rôle égalisateur du smic

Depuis les années 1990, et encore plus depuis les années 2000, ces inégalités se sont creusées par le bas en Allemagne. À l'origine de ce phénomène : l'érosion du pouvoir syndical et les réformes entreprises par le chancelier Schröder, qui ont notamment assoupli la réglementation des « mini-jobs ». Pour autant, l'Allemagne compte à peine plus de « travailleurs pauvres » - dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian - que la France. Car outre-Rhin, les mécanismes de solidarité et le système de redistribution viennent com-

penser plutôt efficacement la faiblesse des salaires. «*Avec l'arrivée du smic en Allemagne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, il y aura forcément un effet correctif sur ces inégalités*», note [Jean Pisani-Ferry](#).

En France, le schéma est tout autre. Le smic, revalorisé au fil des années, a joué son rôle égalisateur, surtout entre 1995 et 2005. Mais en matière de salaires de milieu de fourchette, les progressions sont médiocres, «*ce qui traduit une faible reconnaissance salariale pour les qualifications moyennes*», relève France Stratégie. Dans l'Hexagone, décrocher un premier job relève du parcours du combattant (le taux de chômage des jeunes atteint 25 %, contre 7,7 % en Allemagne !) et, une fois en poste, les perspectives d'évolution sont maigres.

«*Il y a en France deux jeunes : l'une surdiplômée, qui s'exporte, et l'autre sous-qualifiée, qui souffre*», a déploré jeudi Laurent Bigorgne, directeur de l'Institut Montaigne, lors de l'université d'été du Medef, consacrée à la jeunesse. «*Il faut briser le tabou du salaire minimum pour les jeunes, a-t-il plaidé, et miser sur l'apprentissage*.» Comme en Suisse : «*Chez nous, à 15 ans, les deux tiers des jeunes sont en contrat d'apprentissage, de quatre ans en général, avec un diplôme et une carrière à la clé*», a répondu, tout sourire, Mauro Dell'Ambrogio, secrétaire d'État suisse à la formation. La preuve par l'exemple. ■

## LES DISPARITÉS

ENTRE L'ALLEMAGNE ET LA FRANCE

9,2 %

C'est l'écart entre le coût de la main-d'œuvre entre la France et l'Allemagne, selon la dernière étude Eurostat publiée en 2014

5,6 %

Du fait de cotisations sociales payées par les employeurs plus faibles, les salariés allemands gagnent en moyenne 5,6 % de plus que les travailleurs français

8,6 %

des travailleurs allemands sont considérés comme « pauvres », contre 8 % en France et 8,9 % en Europe



## Pacte de responsabilité : Valls refuse de le réorienter comme le réclame le

Le PS avait appelé cet été le gouvernement à être plus ferme sur les contreparties exigées aux entreprises en échange des multiples faveurs financières du pacte de responsabilité. Manuel Valls vient d'annoncer qu'il n'est pas question de changer de cap. De multiples exemples montrent combien le dispositif est détourné et n'a aucun impact en termes d'investissement et d'emploi.

« Persévérer, c'est l'assurance de réussir. Changer de ligne de conduite, c'est la certitude de tout perdre. » Manuel Valls persiste dans le jusqu'au-boutisme ultralibéral et signe une tribune sans équivoque dans le quotidien économique Les Échos . À la veille de l'université du Medef qui démarre ce mercredi 26 août et de celle du Parti socialiste, ce week-end, le Premier ministre annonce qu'il ne déviara absolument pas de son cap économique. Manuel Valls entend même aller plus loin dans la refonte du Droit du travail pour bâtir « une flexisécurité à la française ». Il annonce de nouvelles réformes dans le sillage de la loi Macron. Il n'est pas plus question pour le Premier ministre de remettre en cause « le pacte de responsabilité » ainsi que le CICE ( Crédit impôt compétitivité emploi ), l'alpha et l'oméga de la politique du gouvernement Hollande. « L'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remise en cause. Les entreprises ont besoin de cette visibilité pour investir et embaucher en confiance », écrit Manuel Valls. Le message sonne comme une fin de non-recevoir au Parti Socialiste . Le PS plaide désormais pour une réorientation de ces 40 milliards d'euros déversés dans les entreprises sans aucune contrepartie en matière d'emploi, d'investissement, ni aucun ciblage. Au cœur de l'été, pourtant, le 27 juillet dernier, les militants socialistes croyaient déceler « un tournant ». Le bureau national du PS adoptait à une très large majorité le rapport du député frondeur Jean-Marc Germain, un texte qui reprend plusieurs éléments de la motion A, votée au congrès du parti ce printemps. Jean-Marc Germain demande une nette inflexion de la politique gouvernementale, et un reprofilage en faveur des ménages via la réforme fiscale promise en 2012 et jamais réalisée. Le Parti Socialiste propose notamment que la dernière tranche de baisse des cotisations patronales soit réservée aux entreprises couvertes par un accord de branche ou un accord d'entreprise portant sur la compétitivité et la répartition de la valeur ajoutée. Le CICE serait quant à lui conditionné au respect de l'obligation d'information et de consultation des représentants du personnel et les contreparties sur l'emploi, l'investissement et l'innovation à ces deux aides fiscales devraient enfin devenir « pleinement effectives ». C'est là le vœu de Laurent Berger, de la CFDT , l'un des principaux artisans syndicaux du « pacte de responsabilité », signé en 2013, sans la CGT et FO . « Nous étions d'accord pour une partie de la politique d'offre et pas seulement une position dogmatique sur la demande. Mais nous nous sommes également battus pour qu'il y ait une trajectoire qui ne soit pas automatique sur trois ans. Pour ceux qui ne seront pas couverts par un accord de branche ou d'entreprise au moment de l'examen du projet de loi de finances 2016, par exemple dans la grande distribution, je plaide pour réorienter les aides, vers ceux qui jouent le jeu », déclarait en mai sur Mediapart le secrétaire national de la CFDT (relire ici notre entretien). Mais le patronat a demandé au gouvernement « de ne pas toucher au pacte de responsabilité, ni à sa répartition » et appelé à « aller plus loin dans les baisses de charges et d'impôts pour espérer que les marges des entreprises se rapprochent de la moyenne européenne ». La CGPME et l'UPA plaident, eux, pour de la constance dans les réformes, certains employeurs ayant mis du temps à se saisir de ces nouveaux instruments financiers offerts par le pacte. Le président et le Premier ministre se sont alors succédé pour rassurer les employeurs, François Hollande se disant convaincu que « les grandes masses du pacte restent conformes aux exigences » de l'économie française, et Manuel Valls assurant que « la baisse des charges et des impôts pour les entreprises (...) se poursuivra ». À peine le Premier ministre concédait-il « ici ou là telle évolution ». La tribune dans Les Échos de Manuel Valls vient confirmer combien l'un comme l'autre écartent les

demandes socialistes. Dans une lettre au Premier ministre publiée sur Mediapart, lire ici, la sénatrice socialiste Marie-Noëlle Lienemann, ancienne ministre et membre du bureau national du PS, dénonce « un pacte et un CICE qui sont un phénoménal gâchis d'argent public ». Un effort de 41 milliards d'euros, étalé jusqu'en 2017, a été décidé en faveur des entreprises à travers le CICE et diverses baisses de cotisations et d'impôts, dont 25 milliards déployés jusqu'en 2015 et 15 autres milliards qui restent à utiliser. Le CICE, à lui seul, est symptomatique. Il a consisté en 10,2 milliards d'euros de crédit d'impôt en 2014, une somme qui devrait monter à 16 milliards en 2015, et 20 milliards en 2017. Deux ans après la mise en route du pacte, personne ne peut dire avec précision si le dispositif fonctionne. « Aucune évaluation n'est disponible à ce stade sur l'usage qu'ont fait les entreprises du CICE », s'inquiète Jean-Marc Germain dans son rapport. Les comités d'évaluation locaux promis n'existent toujours pas et **France Stratégie**, chargée d'examiner les dispositifs du Pacte, a pour l'instant rendu un seul rapport sur le CICE et l'emploi, en septembre 2014. Il concluait, avec moult précautions, qu'il « est difficile de savoir dans quelle mesure et à quel rythme les entreprises ont réellement pris en compte le CICE dans leurs décisions, et a fortiori d'en cerner les incidences sur l'emploi ou l'investissement ». Dans un autre rapport, sur les effets des exonérations patronales, publié cette fois-ci en juillet 2015, **France Stratégie** euphémise encore davantage : « Les travaux d'évaluation (...) n'ont toutefois pas conduit à conclure à l'existence ou à l'absence d'un tel effet. » **France Stratégie** suggère donc... de lancer de nouveaux travaux... (Illustration: Manifestation contre le pacte de responsabilité le 18 mars 2014 à Paris - ©Rachida El Azzouzi)

**FOCUS**

## Comme un avant-goût du rapport Combrexelle

D'ici à fin septembre, le président de la section sociale du Conseil d'État, **Jean-Denis Combrexelle**, rendra au Premier ministre, **Manuel Valls**, son rapport sur la place de l'accord collectif dans le droit du travail et la construction des normes sociales. La *task force* constitué de 16 experts (juristes, économistes, praticiens du dialogue social) piloté par l'ex-directeur général du travail met la dernière main à une délicate synthèse, incluant notamment les contributions des partenaires sociaux, auditionnés à tour de rôle, entre mai et juillet. Matignon souhaite injecter une plus forte dose de négociation collective dans le dialogue social. Les organisations patronales et syndicales acquiescent, en posant des conditions. Elles ont été unanimes à réclamer des aménagements structurels, en préalable à toute réforme de la hiérarchie des normes. Certains de leurs souhaits sont d'ores et déjà pris en compte par l'exécutif. À l'instar de la refonte et du renforcement des branches professionnelles auxquelles la CGPME, la CFDT, la CFE-CGC restent attachées, tout comme FO. Cette dernière se dit « favorable à l'accord de branche pour assurer une couverture effective de tous les salariés des TPE-PME ». La CFDT prête à ce niveau de négociation une vertu anti-dumping « garantissant des conditions de travail communes, stables, en matière de rémunération, sécurité, congés conventionnels, indemnité, droit syndical ». De son côté, la confédération de **François Asselin** la juge « porteuse d'avenir ». L'engouement pour la primauté des tractations en entreprise est moins partagé. Même dans le camp patronal, seule l'Afep, porte-voix des grands groupes, recommande fermement de « privilégier l'accord d'entreprise, à l'exception des règles visant à lutter contre les formes de dumping entre sociétés relevant d'un même secteur d'activité ». Et tout cela en limitant le recours à la clause majoritaire, source de blocage, selon l'association. Bien plus nuancée, la CFE-CGC estime la concertation directe entre l'employeur et ses salariés pertinente, « dès lors que la négociation vise à améliorer les dispositions légales ou conventionnelles ». FO fait remarquer que « plus les négociateurs sont à des niveaux décentralisés, plus ils sont seuls et démunis face aux directions d'entreprise, souvent mieux entourées ». Ce qui pose le problème de la formation, de la disponibilité et de la préparation des syndicalistes. Autant d'aspects traités dans la loi **Rebsamen** récemment promulguée. L'Afep convient que « la décentralisation de la norme impose une montée en gamme des parties en présence et notamment des représentants des organisations syndicales ». La CFDT relativise, soulignant que c'est aussi bien une question de moyens que de méthode.



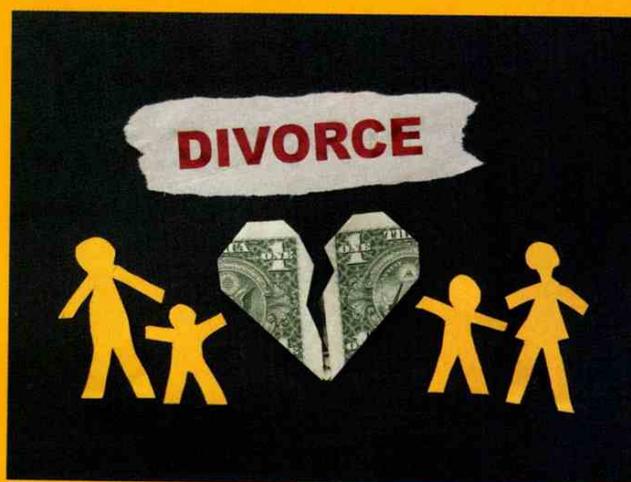
**SELMA MAHFOUZ.** Numéro deux de France Stratégie, elle dévoilera, lors de la conférence sociale prévue cet automne, les grandes lignes du futur compte personnel d'activité (CPA), cher au président de la République. À la tête d'une commission *ad hoc* constituée de personnalités qualifiées, elle doit définir les enjeux sociaux et financiers de ce dispositif unique au monde.



## **Dialogue social : l'exécutif pompier pyromane**

Les oreilles du Premier ministre, **Manuel Valls**, ont dû siffler cet été. Il dit souhaiter faire *« une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise, pour une meilleure adaptabilité des normes »* à leurs besoins ainsi qu'aux aspirations des salariés. Les organisations patronales et syndicales, qui se sont succédé devant la commission Combrexelle constituée dans le cadre de France Stratégie, lui ont renvoyé la balle. Le gouvernement a une grande part de responsabilité dans l'inflation de négociations interprofessionnelles dont plusieurs ont été transformées en textes législatifs, qu'elles aient abouti ou non à un accord entre les parties. *« Il y a aujourd'hui un embouteillage, compte tenu des saisines faites par le gouvernement, souvent dans l'urgence, et des dossiers imposés comme les retraites complémentaires et l'assurance chômage »*, déplore l'Association française des entreprises privées (Afed). Avant de recommander au gouvernement de *« limiter ce champ à quelques grands sujets transversaux, tels que la formation »*. De son côté, FO souligne que *« le calendrier, ainsi que les thèmes doivent relever de la seule responsabilité des organisations patronales et syndicales, sans pression des pouvoirs publics »*. Sauf à prendre le risque de transformer le Parlement en *« chambre d'enregistrement »*.

## Séparation : un des conjoints perd de l'argent



**F**rance Stratégie a publié en juin dernier une étude dont il ressort que les enfants coûtent plus chers aux parents séparés - même si les deux parents connaissent une baisse de leur niveau de vie - et qu'il conviendrait de changer le mode de calcul de la pension alimentaire. Le phénomène est d'ailleurs encore plus marquant dans le cadre de la garde partagée. Pour une famille dont les revenus de deux parents sont identiques, la perte de niveau de vie est de 23 % pour le parent qui obtient la garde de l'enfant, par rapport à une situation où il serait seul et sans enfant, et de 31 %, pour le parent qui ne garde pas l'enfant. À revenus égaux, mais dans le cadre d'une garde partagée, le parent « référent », qui perçoit seul les allocations logement et l'allocation de rentrée scolaire, ne voit son revenu baisser que de 4 %, alors que l'autre parent perd 31 % de niveau de vie. Dans le cas où la mère gagne moins que le conjoint et obtient la garde de l'enfant, la perte est de 16 % de son niveau de vie tandis que celui du père est amputé de 31 %. Lorsque l'écart de revenus est encore plus marqué, le premier voit même son niveau de vie s'améliorer de 3 % tandis que le second y perd à hauteur de 33 %. Ce constat s'explique par les aides fournies (allocations familiales, aide au logement, allocation de rentrée scolaire...) par l'État aux parents qui obtiennent la garde de l'enfant et à un traitement fiscal différencié des deux parents avec la possibilité pour le parent gardien d'ajouter une ou plusieurs demi-parts de quotient familial pour faire diminuer son impôt sur le revenu, alors que le second ne peut que déduire le montant de la pension alimentaire versée de son revenu imposable. *France Stratégie* propose de modifier le mode de calcul des pensions alimentaires pour en diminuer le montant. Autre solution : modifier les règles d'attribution des aides et des réductions fiscales.



## La création du compte personnel d'activité est programmée

La récente loi relative au dialogue social et à l'emploi (loi du 18 août 2015) programme la mise en place d'un compte personnel d'activité pour le 1er janvier 2017. Ce compte spécifique a pour objet de rassembler, dès l'entrée de la personne sur le marché du travail et tout au long de sa vie professionnelle, indépendamment de son statut, les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser son parcours professionnel. Les droits relatifs au compte personnel de formation et au compte personnel de prévention de la pénibilité devraient notamment y être inscrits. Pourraient également l'être ceux relatifs au compte épargne-temps, à l'indemnisation du chômage et à la portabilité de la prévoyance. En juillet, le Gouvernement a chargé **France Stratégie**, organisme d'expertise rattaché au Premier ministre, d'animer une réflexion sur les options envisageables pour la mise en oeuvre du dispositif. Il devrait présenter un rapport d'étape cet automne. En outre, une concertation avec les partenaires sociaux doit également être engagée avant le 1er décembre 2015. Ceux-ci pourront aussi, s'ils le souhaitent, ouvrir une négociation sur le sujet. Enfin, la loi prévoit que le Gouvernement présentera au Parlement, avant le 1er juillet 2016, un rapport sur les modalités possibles de mise en place de ce compte. Sur la base de l'ensemble de ces concertations, un nouveau projet de loi spécifique devrait être présenté en 2016.

© Editions FRANCIS LEFEBVRE

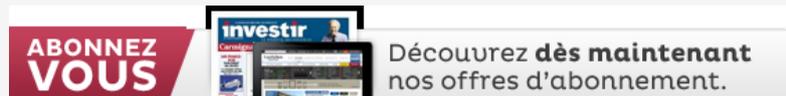
Réagir 0 Sauvegarder l'article Envoyer à un ami Imprimer l'article

- Sauvegarder l'article
- Envoyer à un ami
- Imprimer l'article

Partager 0



## Macron tente de prouver aux patrons qu'ils ont été comblés



par Jean-Baptiste Vey

JOUY-EN-JOSAS, Yvelines, 27 août (Reuters) - Le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, seul poids lourd économique du gouvernement présent cette année à l'université d'été du Medef, a tenté de prouver jeudi aux chefs d'entreprise que leurs demandes avaient déjà été comblées.

Devant une assistance pour laquelle cet ancien homme du privé est la personnalité du gouvernement la plus attentive à leurs préoccupations, il n'a fait ni annonce ni promesse de court terme, hormis celle que "nous continuerons à faire".

Il a aussi confirmé qu'il ferait des propositions rapidement pour que le plafonnement des indemnités prud'homales, une disposition de la loi Macron censurée par le Conseil constitutionnel, puisse finalement entrer en oeuvre, déclenchant les applaudissements de la salle.

La veille, le président de la première organisation patronale française avait averti le gouvernement qu'il ne lui restait que "six à neuf mois" pour réformer la France avant que la campagne pour l'élection présidentielle vienne tout bloquer ou que la prochaine crise économique frappe.

Pierre Gattaz en avait appelé au courage de François Hollande et de Manuel Valls pour qu'ils s'attaquent aux deux priorités qu'il a définies : l'assouplissement de la législation du travail et la baisse des dépenses publiques, seule garantie à ses yeux d'une baisse pérenne de la fiscalité.

Après la mise en garde de Pierre Gattaz sur la possible transformation des turbulences économiques et financières en Chine en vraie panne de croissance, Emmanuel Macron s'est montré optimiste.

"La fragilité de la croissance chinoise est un élément que l'on ne peut plus ignorer", a-t-il dit, en assurant que la croissance française ne serait pas affectée cette année et "celle de 2016 peut-être mais marginalement".

### APPEL A EMBAUCHER

Rappelant les mesures prises depuis l'élection de François Hollande en 2012, en particulier les baisses des prélèvements sur les entreprises liées au crédit d'impôt compétitivité emploi et au Pacte de responsabilité, Emmanuel Macron a répliqué aux critiques du Medef à l'égard du gouvernement, expliquant qu'il appartenait aux chefs d'entreprise d'investir et d'embaucher.

"Vous avez l'amour et les preuves d'amour", a-t-il dit, un an après la déclaration "j'aime l'entreprise" du Premier ministre, Manuel Valls, devant la même assemblée. "Les entrepreneurs sont notre fierté et notre avenir."

Mais les entreprises elles aussi sont responsables d'une économie déficiente ces dernières décennies, a dit Emmanuel Macron, expliquant qu'elles n'investissaient pas assez et que nombre d'entre elles manquaient de robots et avaient un positionnement trop milieu de gamme.

Sa remarque sur les investissements intervient le jour même où l'Insee a annoncé une forte révision à la baisse des prévisions d'investissements des industriels en 2015, à +2% au lieu de +7% en avril, un résultat qui ternit l'annonce d'une hausse du climat des affaires à son plus haut niveau depuis quatre ans.

Emmanuel Macron n'a fait qu'évoquer la future réforme de la législation du travail, citant le rapport de Jean-Denis Combrexelle qui sera remis dans les prochaines semaines et qui "aidera à repenser la philosophie de notre droit du travail".

Pierre Gattaz a souhaité mercredi que ce rapport débouche sur la prééminence des accords d'entreprises sur le Code du travail. Le directeur général de Total, Patrick Pouyanné, a souhaité lui aussi jeudi que le gouvernement puisse "renvoyer au niveau de l'entreprise tout ce qui peut être négocié au niveau de l'entreprise".

Sur la question des dépenses publiques, Emmanuel Macron a déclaré que l'objectif était de la réduire dans les prochaines années, de 57% du produit intérieur brut aujourd'hui à 50% en 2022. (Edité par Yves Clarisse)



## SOCIAL LE NOMBRE DE CHÔMEURS A LÉGÈREMENT BAISSÉ EN JUILLET

L'agenda social est très, très chargé, entre la volonté du gouvernement de poursuivre les réformes, notamment du marché du travail, et une économie toujours hésitante, qui pèse sur l'emploi.

Le nombre de chômeurs sans activité a diminué en juillet, mais trop faiblement (-1900) pour saluer « l'inversion » tant attendue par le gouvernement - et les chômeurs. La courbe du chômage hésite, indécise, comme la croissance, et comme cette rentrée sociale si difficile à saisir.



*Pierre Gattaz (Medef) et Philippe Martinez (CGT) : le face-à-face s'annonce tendu sur tous les dossiers sociaux. Photo Thomas SAMSON*



Les rendez-vous sont cependant connus. D'abord, un nouveau ministre pour remplacer François Rebsamen. Parions que seront écartés le frondeur Jean-Marc Germain, pas assez réformateur, et son contraire, le ministre de l'Économie Emmanuel Macron. Cela devrait se décider entre Bruno Le Roux, président du groupe socialiste à l'Assemblée, le député Christophe Sirugue (PS, Saône-et-Loire) et le secrétaire d'État aux Transports Alain Vidalies. La ligne vient d'être rappelée par Manuel Valls dans Les Échos : « réforme du marché du travail » dans le sens de la flexisécurité. Ce sera le rendez-vous de la fin de l'année, avec la loi Macron II, qui entend s'appuyer sur la révolution numérique pour introduire plus « d'agilité » sociale.

**Conférence boycottée?**  
Le Premier ministre aura

entre-temps reçu le rapport de Jean-Denis Combexelle, pour une réforme du Code du travail privilégiant les accords d'entreprise sur les accords nationaux. Le président du Medef, Pierre Gattaz, en fait sa priorité. Il a réclamé hier devant son université d'été des actes « d'ici à Noël », estimant que « le gouvernement qui réglera ce problème entrera dans l'Histoire ». Le sujet ne pourra être ignoré de la conférence sociale programmée les 19 et 20 octobre, et prévue sur le climat et le numérique. D'autant moins que Solidaires, FO, la CGT sont tentés par le boycott. Philippe Martinez, à la tête d'une CGT déboussolée depuis le scandale Lepaon, parie sur une orientation basiste et protestataire : il a exigé hier que les salaires et le temps de travail soient au menu de la conférence, exigence qu'il sait non recevable. Le 8 octobre, il tentera de mobiliser dans la rue avec la FSU et Solidaires. Le mois d'octobre sera très, très chargé : début le 16 des négociations sur les retraites complémentaires, lourdes de décisions douloureuses; débat à l'Assemblée sur le budget de l'État, dont les salaires des fonctionnaires, auxquels le gouvernement propose une petite augmentation, mais différée à 2017; puis discussion du budget de la Sécu, qui inclut les baisses de cotisations sociales pour les entreprises, que des syndicats veulent redistribuer à



l'investissement et aux collectivités locales  
Et toujours, chaque fin de mois, les chiffres du chômage. Une amélioration, à peine perceptible en juillet, mettrait du soleil sur la rentrée. Mais les spécialistes savent que c'est en période de reprise que se développent grèves et manifestations

F. B. ■



## Droit du travail : Gattaz met la pression à Valls et Hollande

La parole ne suffit plus. Il faut passer aux actes. Pierre Gattaz a été très clair, mercredi, lors de son discours de lancement de la traditionnelle université d'été du Medef sur le campus de HEC à Jouy-en-Josas. L'année dernière, le Premier ministre était venu faire sa déclaration d'amour aux entreprises. Manuel Valls doit maintenant donner des gages en menant « les réformes structurelles dont on parle depuis des années ». Pour le président de l'organisation patronale, il ne reste plus beaucoup de temps pour « colmater le bateau France » : « six à neuf mois » tout au plus avant que la campagne pour 2017 ne vienne paralyser l'action de l'exécutif. Le statu quo serait d'autant plus inacceptable qu'une nouvelle tempête s'apprête peut-être à frapper le paquebot, venue de Chine.

Dans un long discours sans notes ni même un pupitre, Pierre Gattaz a décliné ses doléances habituelles : la baisse des dépenses publiques, qui doivent atteindre 50 % du PIB contre plus de 57 % actuellement ; la réduction de la fiscalité, domaine dans lequel le pacte de responsabilité et ses 41 milliards de réductions d'impôts et de charges d'ici à 2017 ne règlent « qu'un tiers » du problème ; la complexité administrative et la législation du travail.

### Un « consensus historique » à saisir

Mais c'est bien dans ce dernier domaine que le Medef croit pouvoir obtenir une avancée significative avant la fin du quinquennat de Hollande. « Je suis heureux de constater qu'un certain consensus est en train d'apparaître parmi les responsables politiques ainsi que d'éminents juristes, de droite comme de gauche », a lancé Pierre Gattaz à ses troupes. Avant d'insister en conférence de presse : « Il y a un consensus historique pour le faire. »

Il faut dire que Manuel Valls montre plutôt de l'allant sur le sujet. Le Premier ministre a chargé en mai Jean-Denis Combrexelle de réfléchir à « la place donnée à l'accord collectif par rapport à la loi dans le droit du travail ». L'ancien directeur général du Travail et son groupe d'experts doivent rendre leur travail en septembre. Dans une tribune pour le journal *Les Échos* daté de lundi, Manuel Valls a répété qu'il comptait bien capitaliser sur ce rapport : « Il faut faire confiance au dialogue social à tous les niveaux, et notamment dans l'entreprise. J'attends ainsi beaucoup des propositions audacieuses que me remettra Jean-Denis Combrexelle. L'objectif, c'est de laisser plus de liberté aux entreprises et aux salariés pour prendre les décisions les mieux adaptées pour eux », a écrit le locataire de Matignon.

### Manuel Valls et Macron en soutiens

Le mot « ambitieux » en dit long sur la détermination du Premier ministre à mener cette réforme dans la droite ligne de son orientation « sociale-libérale ». Manuel Valls peut d'ailleurs compter sur les velléités d'Emmanuel Macron, son ministre de l'Économie, que Pierre Gattaz rêve secrètement de voir reprendre les attributions de l'ancien ministre du Travail François Rebsamen. Reste à savoir s'ils peuvent l'imposer à une majorité plus que sceptique.

Le patron des patrons s'est en tout cas engouffré dans la brèche. « Le Code du travail, personne n'y comprend rien », a-t-il martelé. L'organisation patronale semble croire qu'un accord est possible avec les syndicats sur le sujet lors d'une conférence sociale prévue en octobre. « Laurent Berger [le secrétaire général de la CFDT] nous dit que le dialogue dans l'entreprise se passe bien », remarque-t-on au Medef. Traduire : le syndicat réformiste pourrait être convaincu. Reste à savoir si d'autres représentants des salariés peuvent suivre.

Pour le patronat, l'idéal serait de revoir de fond en comble le Code du travail pour le remplacer par une cinquantaine de principes fondamentaux, comme l'ont proposé le président du Conseil constitutionnel socialiste Robert Badinter et le célèbre juriste Antoine Lyon-Caen, dans leur livre *Le Travail et la Loi* paru opportunément en juin.

« Chaque entreprise est unique »

À défaut, l'organisation patronale se contenterait d'un maintien en l'état du Code du travail et ses « 3 500 pages », dès lors que l'accord d'entreprise et les accords de branche priment la loi. En clair, les conditions négociées entreprise par entreprise, par exemple sur le temps de travail et les salaires, s'imposeraient même lorsqu'elles sont moins favorables aux salariés. Une entreprise pourrait décider de revenir aux 39 heures par semaine sans déclenchement des heures supplémentaires au-delà de 35, tandis qu'une autre pourrait théoriquement décider de passer aux 32 heures. « Chaque entreprise est unique, elle doit pouvoir s'adapter », martèle Pierre Gattaz.

Le Medef s'apprête déjà à négocier pied à pied selon une méthode éculée : trouver une formule inacceptable pour les syndicats (« l'inversion de la hiérarchie des normes »), pour tenter ensuite de leur faire avaler la couleuvre. Des questions délicates seront posées, comme celle de savoir comment les petites entreprises, pour lesquelles l'adaptation de leurs contraintes à leur environnement économique est la plus vitale, pourront négocier des accords directement alors qu'elles ne comptent souvent aucun représentant syndical. Le Medef imagine déjà qu'elles pourraient s'appliquer un éventuel accord dérogatoire négocié dans leur branche. Ce compromis aurait l'avantage d'accélérer le regroupement des quelque 700 branches professionnelles que compte la France alors que leurs représentants freinent aujourd'hui des quatre fers.

Quoi qu'il en soit, Pierre Gattaz attend que le gouvernement « prenne ses responsabilités », si possible « d'ici à la fin de l'année », en cas d'échec de la négociation entre partenaires sociaux. Le président du Medef en est convaincu, « le gouvernement qui réglera ce problème-là rentrera dans l'histoire ». Pas sûr que François Hollande et Manuel Valls y parviennent.



# Pierre Gattaz veut réformer le Code travail

27/08/2015

Le président du Medef a plaidé, hier, lors de l'université d'été de l'organisation patronale, pour une "simplification du Code du travail". Il a réaffirmé son souhait de "favoriser l'accord d'entreprise ou de branche par l'inversion de la hiérarchie des normes". La *mission Combrexelle* devrait livrer plusieurs pistes sur ce sujet en septembre.

## Le président du Medef Pierre GATTAZ appelle le gouvernement à réformer le Code du travail d'ici la fin de l'année

La réforme du droit du travail est plus que jamais l'une des priorités du Medef en cette rentrée. Lors de l'ouverture de l'université d'été de l'organisation patronale consacrée cette année au thème de la jeunesse, hier, à Jouy-en-Josas, son président Pierre GATTAZ a expliqué devant les journalistes qu'il attendait que le "gouvernement prenne ses responsabilités comme l'ont fait Gerhard Schröder et Peter Hartz en 2003" en Allemagne. "Nous attendons des décisions fortes, courageuses d'ici la fin de l'année", a martelé le président du Medef, qui souhaite que "que d'ici à Noël, on règle le problème". "Le gouvernement qui règlera ce problème rentrera dans l'Histoire", a-t-il encore assuré.

Ce "problème" évoqué plus tôt dans l'après-midi par M. GATTAZ devant un parterre d'entrepreneurs, c'est celui d'un "marché du travail trop complexe et trop rigide, que ce soit dans ses conditions d'embauche ou de séparation, et dans la fixation de la durée du travail". "Est-ce qu'on peut encore appeler notre modèle social un modèle ? Non ! Il faut le réformer", s'est-il exclamé.

La remise fin septembre, par M. Jean-Denis COMBREXELLE, président de la section sociale du Conseil d'Etat, ancien directeur général du Travail, d'un rapport sur le renforcement de la place des accords d'entreprises dans le droit du travail, ne manquera pas d'alimenter les débats entre partenaires sociaux, qui plancheront sur le sujet lors d'une nouvelle conférence sociale thématique.



Concrètement, le président du Medef s'est dit une nouvelle fois en faveur d'"accords d'entreprise prioritaires qui mettent en priorité le dialogue social dans les entreprises". "L'entreprise c'est un être vivant", a-t-il dit. "Ce n'est pas une réglementation à la française venant du haut et descendant sur tout le monde qui est forcément adaptée à tous les cas de figure", a-t-il ajouté. "Donc c'est aux entreprises, à leurs dirigeants avec leurs salariés à travers le dialogue social de demain, de s'adapter", a-t-il poursuivi.

Selon M. GATTAZ, un "consensus se dégage actuellement en France, chez des personnalités de droite comme de gauche" sur la nécessité de réformer le droit du travail. Le président du Medef a notamment évoqué le livre de l'ancien ministre Robert BADINTER et du professeur Antoine LYON-CAEN (cf. BQ du 17/06/2015) soulignant la complexité de la législation du travail en France et avançant une série de principes devant servir de base à une clarification du contrat de travail.

Plus généralement, il a estimé lors de son discours qu'il fallait "aller beaucoup plus vite" en termes de réformes structurelles, soulignant que la France était "en période d'accalmie" mais que des nuages s'accumulaient du côté de l'Asie, faisant planer une menace pour la croissance française. "Nous avons une croissance possible de 1 %", a-t-il dit, rappelant par ailleurs que le taux de chômage était à 10,3 % de la population active, celui des jeunes à 25 % et que la France avait des déficits commerciaux et budgétaires contre lesquels il fallait agir. "Il est urgent (...) de colmater très vite les brèches du bateau France", a-t-il affirmé, estimant qu'il restait de "six à neuf mois pour le faire".

Des déclarations auxquelles devraient probablement réagir le ministre de l'Economie et de l'Industrie Emmanuel MACRON, l'un des rares membres du gouvernement à participer cette année à l'Université d'été du Medef. Ce dernier interviendra devant les entrepreneurs aujourd'hui en fin d'après-midi, tandis que la présence du ministre des Affaires étrangères Laurent FABIUS est attendue dans la soirée.

### Aller "plus vite et plus fort" sur les allègements de charges

La tribune du Premier ministre Manuel VALLS en début de semaine affirmant qu' "à travers le pacte de responsabilité et de solidarité, l'ampleur du soutien aux entreprises ne sera pas remis en cause" (cf. BQ du 25/08/2015) visait à apaiser les inquiétudes du patronat. Le président du Medef a toutefois tenu hier à réitérer sa demande de "sanctuarisation" du dispositif. "Le Pacte c'est parti, je demande juste au gouvernement d'aller au bout et peut-être plus vite et plus fort", a-t-il indiqué. La veille M. GATTAZ avait dans un entretien à "l'Opinion" demandé à ce que le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) soit transformé dès 2016 en baisse de charges. "Le CICE reste compliqué, notamment pour les artisans, les commerçants...", a-t-il justifié hier devant la presse. Le président du Medef a également confié que "les assauts de certains au PS en juillet" avaient "profondément choqué" au sein du Medef. Une allusion au rapport adopté au milieu de l'été par le Parti socialiste, prônant pour le budget 2016 "une mobilisation de 10 milliards d'euros en faveur de l'emploi", notamment à travers l'investissement dans les collectivités locales et des baisses d'impôts pour les ménages.

Le président-directeur général d'Engie Gérard MESTRALLET s'est dit hier sur France 2, "tout à fait" rassuré par la promesse du Premier ministre concernant le pacte. "La confiance peut revenir, à condition que ce cadre soit maintenu. Changer le cadre, ce serait ruiner la confiance", a-t-il souligné.

En matière d'impôts, M. GATTAZ a, à nouveau, appelé à "passer d'une fiscalité dissuasive, punitive et confiscatoire à une fiscalité incitative, compétitive, simple et sécurisée juridiquement favorisant notamment l'investissement". Enfin, il a une fois de plus appelé le gouvernement à réduire la

dépense publique, "la mère de toutes les batailles", afin notamment de réduire la pression fiscale pesant sur les ménages et les entreprises. Les dépenses publiques "qui culminent à 57 % du PIB", contre 49 % en moyenne en Europe, 45 % en Allemagne et 44 % au Royaume-Uni, doivent passer à 50 % en 2020, estime M. GATTAZ.

En lien avec le thème de la jeunesse mis en avant lors de cette université d'été, le président du Medef a également appelé, après les "Trente Glorieuses", puis les "Trente Piteuses", à "construire les Trente audacieuses".

S'exprimant avant M. GATTAZ, la reine Rania de Jordanie, invitée d'honneur de l'université d'été, a aussi plaidé en faveur de la jeunesse pour éviter que le Moyen-Orient ne soit "dévasté" par l'Etat islamique. Selon la souveraine, il est nécessaire de développer "100 millions d'emplois d'ici 2020" dans la région afin d'éviter un basculement de la jeunesse. "L'échec n'est pas une option parce que si nous échouons face à ces extrémistes et s'ils gagnent, la région sera dévastée rapidement", a-t-elle conclu.

### **Les salaires et le temps de travail, revendications "prioritaires" de la CGT**

En cette rentrée, "la CGT est à plus de 100 % tournée vers les préoccupations des salariés", a affirmé son secrétaire général Philippe MARTINEZ, lors de sa conférence de presse de rentrée. Il a stigmatisé la politique "de régression sociale" du gouvernement VALLS et le pacte de responsabilité qui, selon lui, a "fait le bonheur des actionnaires" et "renforcé les marges des entreprises". Il a "la certitude" que le Medef est plus entendu par le gouvernement que les salariés. Et d'avancer deux revendications "prioritaires" : la hausse des salaires et la réduction du temps de travail. Sur ce dernier point une "campagne nationale" sera lancée dans les prochaines semaines.

Le secrétaire général de la CGT souhaite que ces deux sujets figurent en haut de l'agenda de la 4<sup>ème</sup> Conférence sociale des 19 et 20 octobre. "Nous sommes pour une conférence sociale", a précisé M. MARTINEZ, mais la participation de la CGT dépendra de "son contenu". La centrale "n'a pas encore pris sa décision" à ce sujet, alors que le secrétaire général de FO Jean-Claude MAILLY a déjà brandi la menace du boycott.

Pour défendre ces revendications, la CGT appelle à une journée de mobilisation le 8 octobre, que M. MARTINEZ espère le plus unitaire possible. Elle organise aussi une manifestation le 23 septembre pour la défense des libertés syndicales et tiendra en outre plusieurs meetings en septembre dans toute la France, notamment le 9 à Paris.